

LA GARDE CÔTIÈRE

INCAPACITÉ DE SECOURIR DES NAVIRES EN PERDITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Par suite de l'incapacité de la Garde côtière canadienne à fournir de l'aide à des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse lors d'une récente tempête qui a entraîné deux pertes de vie, le ministre envisagera-t-il la construction de navires convenables pour les services de la Garde côtière et la possibilité d'autoriser les capitaines à sauver les équipages et à remorquer les navires désemparés vers le port lorsqu'ils sont en détresse?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, si je puis me permettre de donner une réponse un peu plus longue que d'habitude à la question de l'honorable représentant, je puis dire que l'autonne dernier—j'ai la date quelque part ici—l'honorable député se souviendra qu'on a soulevé une question au sujet du remorquage par la Garde côtière. Je me suis engagé à l'époque à faire enquête afin de voir s'il ne serait pas possible de prendre des mesures plus satisfaisantes et plus clairement définies.

Cette affaire est à l'étude, et il a été apporté certaines explications aux directives; les honorables députés n'espèrent pas sans doute que je les leur explique en ce moment.

En ce qui concerne les événements tragiques sur les côtes de la Nouvelle-Écosse, je dois avouer qu'il existe un manque de collaboration entre les divers...

Une voix: Il y a certainement eu manque de collaboration.

L'hon. M. Pickersgill: Je l'admets volontiers et j'en suis profondément affligé, parce que plusieurs personnes y ont perdu la vie. Il y a eu manque de collaboration entre les divers organismes chargés collectivement des opérations de recherche et de sauvetage. Je ne prétends pas qu'il n'y en a pas eu. J'ai fait enquête, ou du moins j'ai fait faire enquête soigneusement sur cette affaire. J'ai vu tous les rapports, et à mon sens, même s'il y a eu collaboration, dans les circonstances que l'honorable député de Queens-Lunenburg connaît mieux que moi, rien n'aurait été changé, car aucun navire ne pouvait affronter victorieusement ces tempêtes terribles.

Même si ces circonstances n'ont pas servi à autre chose, elles ont du moins révélé l'existence de certaines déficiences de communi-

cation et d'organisation. Je me propose de faire tout mon possible, et je suis sûr que c'est aussi l'intention de tous les ministres assumant cette responsabilité, pour que l'on remédie sans retard à toutes déficiences de coordination. Je fais cette déclaration sans avoir pu consulter mon collègue le ministre de la Défense nationale de retour à Ottawa depuis ce matin seulement et qui en assume, à titre de chef de l'ARC, la responsabilité principale, mais je sais que j'ai son approbation.

Je ne prétends pas que les meilleures méthodes nous permettraient de lutter contre des orages comme on n'en avait pas vus depuis des années, semblables à ceux qui ont dévasté récemment le littoral de l'Atlantique.

M. Crouse: Je remercie le ministre de sa réponse et je le prie, lorsqu'il examinera de nouveau les fonctions de la garde côtière canadienne, d'envisager la possibilité de permettre aux capitaines de ces navires d'agir comme bon leur semble en cas de péril.

L'hon. M. Pickersgill: On laisse actuellement beaucoup plus de latitude aux capitaines qu'ils croyaient en avoir lorsque l'incident s'est produit il y a quelques mois. C'est un problème difficile car il faut s'assurer qu'on ne supprime pas les gens qui gagnent leur vie au moyen du remorquage et qu'il s'agit bien de gens qui sont en détresse et qui n'espèrent pas tout simplement avoir quelque chose pour rien.

(Texte)

LE DRAPEAU CANADIEN

ON DEMANDE QUAND ET COMMENT IL SERA PROCLAMÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il est en état de dire à la Chambre à quelle date le gouvernement a l'intention de proclamer le nouveau drapeau unifolié, le drapeau national distinctif, et quelle cérémonie le gouvernement a l'intention de préparer pour marquer cet événement historique?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): La question est à l'étude. Il y a bon nombre de formalités à remplir, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, y compris la proclamation de Sa Majesté. Nous espérons que ce sera chose faite dans quelques semaines. Il faut en outre proclamer le nouveau drapeau comme drapeau national canadien, et organiser la cérémonie qui conviendra à un événement national de cette importance. Cela prendra quelques semaines.